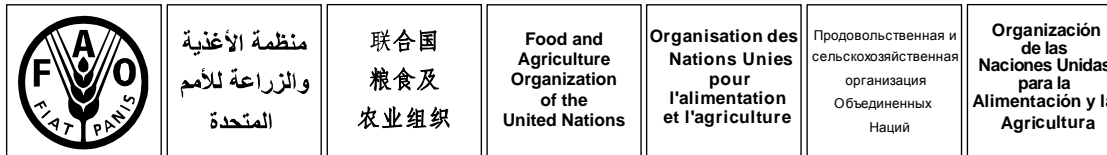


Mai 2012



F

CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Trente et unième session

Rome, 14-18 mai 2012

**Programme de travail pluriannuel 2012-2015 de la Conférence
régionale de la FAO pour le Proche-Orient**

I. Objectifs généraux

1. Les objectifs tiennent compte du renforcement du rôle que les conférences régionales jouent dans le processus de gouvernance de la FAO. Les conférences régionales examinent, en particulier, les questions qui relèvent du mandat de l'Organisation et qui ont trait à la région, et adressent des avis et des recommandations concrètes à la Conférence de la FAO – sur les questions relatives aux politiques et aux dispositions réglementaires à l'échelle mondiale – et au Conseil de la FAO, sur les questions relatives aux priorités et aux programmes et budgets de l'Organisation.
2. À cet égard, la Conférence régionale pour l'Afrique communique le point de vue de la région sur les stratégies et les priorités de la FAO, formule des recommandations concrètes sur les activités menées au niveau régional et contribue ainsi à en améliorer l'efficacité. Elle réalise aussi des évaluations au niveau régional pour alimenter la réflexion sur la durabilité du secteur agricole et de la sécurité alimentaire. Elle supervise les fonctions et les activités de la FAO dans la région, conformément aux textes fondamentaux de l'Organisation. Elle fonctionne de façon efficace et efficace en collaborant, le cas échéant, avec les organisations partenaires concernées.
3. Les commissions régionales examinent les questions techniques pertinentes dans les secteurs de l'agriculture, des terres et des eaux (Commission de l'agriculture et de l'utilisation des terres et des eaux pour le Proche-Orient), des forêts et des parcours (Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient), des pêches et de l'aquaculture (Commission régionale des pêches et Commission générale des pêches pour la Méditerranée) et du criquet pèlerin (Commission de lutte contre le criquet pèlerin). Leurs recommandations enrichissent les débats durant la Conférence régionale pour le Proche-Orient sur le programme de travail et le cadre de priorités régionales.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

II. Résultats

A. Définition des priorités, structure organisationnelle et planification du budget

4. Résultat: Les recommandations et les indications de la Conférence régionale en ce qui concerne les priorités, les programmes, la structure organisationnelle et les budgets intéressant la région, ainsi que la situation régionale et les questions touchant la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural fournissent une base solide pour la prise de décisions par le Conseil et la Conférence de la FAO.

5. Indicateurs et cibles:

- La Conférence régionale formule en temps opportun des recommandations claires et précises adressées au Conseil de la FAO, par l'intermédiaire du Comité du Programme ou du Comité financier, sur les priorités, les programmes, la structure organisationnelle et les budgets de la FAO dans la région, le cas échéant, avec les indicateurs pertinents.
- Les recommandations formulées par la Conférence régionale au sujet du Cadre de priorités régionales, du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme (PMT) et du Programme de travail et budget (PTB) sont reprises dans les rapports du Conseil et de la Conférence de la FAO.
- Les indications données par la Conférence régionale concernant des questions intéressant la région se voient accorder toute l'attention qu'elles méritent lors du Conseil et de la Conférence de la FAO, ainsi que de la part des autres organes concernés.

6. Produit:

- Recommandations claires, précises et consensuelles destinées au Conseil sur les priorités, les programmes, la structure organisationnelle et le budget de la région.

7. Activités:

- Examen de la mise en œuvre du cadre de priorités régionales et du PTB dans la région.
- Examen des décisions et recommandations formulées par les commissions régionales et d'autres institutions compétentes et réunions pertinentes dans la région.
- Examen de l'activité de l'Organisation dans la région, y compris de l'efficacité et de l'efficience du réseau des bureaux de la FAO à l'appui des programmes de pays, compte tenu des indicateurs de performance correspondants et des évaluations pertinentes.
- Formulation d'avis sur les plans, programmes et projets réalisés par l'Organisation dans la région, y compris sur les priorités spécifiques du travail de la FAO.

8. Méthodes de travail:

- Collaboration avec les organes statutaires concernés, notamment les commissions régionales et d'autres institutions de la région.
- Consultations informelles entre les États Membres, selon les besoins, dans le but de poursuivre le dialogue entre les sessions.
- Réunions de consultation informelle des hauts fonctionnaires du bureau régional avec le groupe régional pour le Proche-Orient, avec l'aide du Président de la Conférence régionale.
- Contacts réguliers entre le Président de la Conférence régionale et le Sous-Directeur général/Représentant régional.

B. Questions relatives aux politiques et à la réglementation: suivi et avis

9. Résultat: Les recommandations de la Conférence régionale fournissent une base solide pour aider la Conférence de la FAO à prendre des décisions sur les questions relatives aux politiques et à la réglementation régionales.
10. Indicateurs et cibles:
- Les recommandations formulées dans le rapport de la Conférence régionales sont claires et opportunes.
 - Les recommandations formulées par la Conférence régionale sont prises en compte par la Conférence de la FAO.
11. Produit: Recommandations claires à l'intention de la Conférence de la FAO sur les cadres régionaux relatifs aux politiques et à la réglementation.
12. Activités:
- Examen de la situation en ce qui concerne les instruments internationaux intéressant la région ainsi que les débats et initiatives qui ont lieu dans d'autres instances et ont une incidence sur le mandat de la FAO.
 - Examen des recommandations formulées par les organes statutaires de la FAO, y compris les commissions régionales, et les réunions pertinentes organisées dans la région.
 - Examen des enjeux, nouveaux et récents et recommandation d'une action concertée possible de la part de la FAO et des autres instances compétentes dans la région.
 - Examen de l'intérêt de nouveaux accords internationaux dans la région.
13. Méthodes de travail:
- Examen des tendances régionales et mondiales en ce qui concerne les politiques et la réglementation intéressant la région.
 - Coopération avec les organes statutaires pertinents de la FAO et d'autres institutions de la région.
 - Réunions de consultation informelle entre les hauts fonctionnaires du Bureau régional et le groupe régional pour le Proche-Orient.
 - Contacts réguliers et consultations informelles entre le Président de la Conférence régionale et le Sous-Directeur général/Représentant régional.

C. Planification des travaux et méthodes de travail

14. Résultat: La Conférence régionale fonctionne de façon efficiente et efficace, vise à l'action concrète et est ouverte à la participation.
15. Indicateurs et cibles:
- Les ordres du jour de la Conférence régionale sont bien ciblés.
 - Les rapports de la Conférence régionale sont concis, contiennent essentiellement des recommandations de mesures précises et concrètes, et sont mis rapidement à la disposition des États Membres.
 - Les documents de la Conférence régionale sont conformes aux nouvelles normes de présentation en vigueur à l'Organisation et sont disponibles dans les langues voulues, quatre semaines avant le début de la session.
 - Les États Membres participent généralement au niveau voulu à la Conférence régionale.

16. Produits:

- Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale (adopté en 2012).
- Rapport intérimaire sur le programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale (2014).
- Méthodes de travail de la Conférence régionale régulièrement examinées et améliorées.

17. Activités:

- Consultation des Membres sur l'ordre du jour et le mode d'organisation de la Conférence régionale.
- Examen des moyens permettant d'améliorer la conduite des séances, notamment un meilleur ciblage et une utilisation plus efficace du temps à disposition.
- Établissement du programme de travail pluriannuel, avec des indicateurs de résultats et des rapports intérimaires destinés au Conseil et à la Conférence de la FAO.
- Examen régulier des méthodes de travail, y compris des mesures des résultats.
- Examen de la suite donnée aux recommandations de la Conférence régionale.

18. Méthodes de travail:

- Consultation des Membres par l'intermédiaire du Président de la Conférence régionale, le cas échéant.
- Activités entre les sessions, animées par le Président de la Conférence régionale par l'intermédiaire du Bureau et avec l'appui du Secrétariat.
- Débats structurés et bien ciblés pendant les sessions.
- Dispositions efficaces sur la rédaction des rapports.
- Appui du Secrétariat pour la mise en œuvre et le suivi du programme de travail pluriannuel.
- Réunions informelles du Président et des membres du groupe régional et de membres du Secrétariat de rang élevé, animées par le Président indépendant du Conseil.